# Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



Réal Ménard Maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement Le 2 septembre 2014



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2013, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2014 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015.

Je commenterai également le dernier rapport du vérificateur général de la Ville.

Avant de poursuivre, nous déposons la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### Les résultats financiers 2013

#### Budget de dépenses 2013 et financement (en M\$)

Transferts centraux	58,3
Recettes de source locale	3,5
Taxe locale sur les services	6,7
Affectation de surplus	3,5
Budget de dépenses approuvé par le CA	72,0

L'arrondissement a enregistré en 2013 des dépenses de fonctionnement de 75,5 M\$ et des recettes de 4,7 M\$. Au global et après tous les ajustements et corrections, l'exercice financier 2013 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus net de 1,4 M\$. Ce surplus a été dédié au renflouement des réserves Santé et sécurité au travail (433 500 \$), Ester en justice (229 200 \$), Imprévus (338 100 \$) ainsi que celle de la division des services techniques et du soutien logistique aux installations (438 400 \$).

En 2013, l'arrondissement a financé pour près de 4,8 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 3,5 M\$ avant le début de l'exercice financier 2013 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2013;
- près de 1,3 M\$ en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités via nos employés et partenaires OBNL, et pour le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

L'arrondissement a versé 3 620 \$ à ses élus pour 2013 en vertu du « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire suppléant, membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la loi.

### Les résultats financiers 2014

#### Budget de dépenses 2014 et financement (en M\$)

Transferts centraux	56,9
Recettes de source locale	3,5
Taxe locale sur les services	8,2
Affectation de surplus	2,7
Budget de dépenses approuvé par le CA	71,3

Les dernières prévisions budgétaires de juillet dernier annonçaient un surplus de 0,3 M\$ des dépenses et de 0,1 M\$ des recettes.

En 2014, l'arrondissement aura financé 3,4 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 2,7 M\$ avant le début de l'exercice 2014 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2014;
- 0,7 M\$, en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités ou le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

#### Le budget de fonctionnement 2015

Les travaux visant la réforme du financement des arrondissements se sont poursuivis en 2014. L'Administration municipale a présenté en juillet dernier les conclusions de ces travaux. On reconnaît un sous-financement d'un peu plus de 5,7 M\$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le comblement de ce déficit de financement ne se fera toutefois pas en totalité immédiatement, mais sera plutôt étalé sur une période de 5 ans. L'arrondissement ne reçoit donc qu'un peu plus de 1,1 M\$ pour 2015 à titre de correction de son financement à la suite de l'exercice de paramétrisation.

#### Budget de dépenses 2015 et financement (en M\$)

Transferts centraux	58,9
Recettes de source locale	1,7
Taxe locale sur les services	8,8
Financement de base prévu	69,4
Budget de dépenses requis	72,2
Déficit de financement	(2,8)

L'arrondissement estime à environ 72,2 M\$ le budget de dépenses nécessaire en 2015, essentiellement pour maintenir le niveau de services de 2014.

Le financement de base prévu pour 2015 totalise 69,4 M\$. Ce financement est composé de :

- 58,9 M\$ de transferts consentis par l'Administration municipale, provenant des revenus généraux de la Ville, soient ceux provenant en majeure partie de la taxe foncière générale;
- 1,7 M\$ de recettes diverses de source locale découlant de l'application de la règlementation sur les tarifs:
- 8,8 M\$ provenant des revenus générés par la taxe locale sur les services.

Le financement additionnel requis afin atteindre l'équilibre budgétaire pour 2015 est de 2,8 M\$. Nous travaillons avec les directions de l'arrondissement à choisir les pistes de solution appropriées parmi les différents scénarios possibles, de façon à minimiser les impacts sur les citoyens de l'arrondissement.

## LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

## Année 2013 – Programme triennal d'immobilisations 2013-2015

L'enveloppe budgétaire 2013-2015 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 15,8 M\$ et plus spécifiquement, 9,6 M\$ pour 2013.

En 2013, une somme de 7,7 M\$ du programme d'immobilisations a été consacrée à la protection de nos actifs et 8,5 M\$ a été consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 2,6 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 8,5 M\$ pour le programme de dotation d'installations sportives aux fins de la construction de la piscine intérieure Annie-Pelletier au parc Clément-Jetté;
- 800 000 \$ pour la réfection routière;
- 2,9 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,0 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 300 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- près de 100 000 \$ pour le début de la construction de la traverse Souligny.

# Année 2014 – Programme triennal d'immobilisations 2014-2016

L'enveloppe budgétaire 2014-2016 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations est établie à 14,4 M\$ et plus spécifiquement, 4,8 M\$ pour 2014.

En 2014, une somme de 3,3 M\$ du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 1,5 M\$ est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 1,3 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,0 M\$ pour la réfection routière;
- 900 000 \$ pour la réfection de parcs;
- 700 000 \$ pour le remplacement de véhicules;
- 200 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 500 000 \$ pour la construction de la traverse Souligny;
- 200 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

# Année 2015 – Programme triennal d'immobilisations 2015-2017

L'enveloppe budgétaire 2015-2017 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations est établie à 25,4 M\$ et plus spécifiquement, 8,5 M\$ pour 2015.

En 2015, une somme de 8,3 M\$ du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 0,2 M\$ est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 4,6 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,2 M\$ pour la réfection routière;
- 1,2 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,0 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 200 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 50 000 \$ pour la désuétude informatique;
- 200 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

L'enveloppe 2015 est répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement. Cette année l'enveloppe accordée par la Ville centre a augmenté de 2,5 M\$ par rapport aux années passées. Malgré cette hausse, l'enveloppe accordée par la Ville centre demeure, sans contredit, trop basse pour les obligations que doit rencontrer l'arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 85), avec l'enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d'entretien des dernières décennies et ainsi d'améliorer l'état de désuétude de nos immeubles, infrastructure et nos équipements.

# COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT 2013 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans son rapport 2013, le Vérificateur général a traité 12 dossiers quant à l'optimisation des ressources et des technologies de l'information. Parmi ceux-ci, trois ont impliqué directement l'arrondissement dans les travaux de vérification, soit sur :

- 1. Bris des conduites d'aqueduc (5.9).
  - « Qu'une fiche de bris soit complétée et saisie dans l'application corporative chaque fois qu'une réparation de conduite est effectuée; que chaque fiche de bris soit appuyée par une demande d'exécution de travaux dûment remplie et approuvée par le contremaître responsable. »
  - « Que soient conciliées périodiquement les données sur les bris de conduites d'aqueduc provenant de différentes sources (systèmes locaux, application corporative) de façon à fournir une information fiable à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. »

Actuellement, les contremaîtres de la division de la voirie remplissent systématiquement une fiche de bris accompagnée d'une demande d'exécution de travail et sur une base hebdomadaire, dans un fichier d'arrondissement regroupant toutes les interventions des équipes d'aqueduc. Par la suite, le contenu est saisi dans l'application corporative (GEA) et à la fin du mois, dans le tableau des cibles de la DGSRE.

- 2. Contrats relatifs aux opérations de déneigement de 2005 à 2013 (5.11).
- 3. Contrats de collecte et de transport des matières résiduelles déchets d'origine domestique et matières recyclables de 2005 à 2013 (5.12).

Concernant les points #2 et #3, le Vérificateur voulait fournir, avec son analyse, un portrait global des contrats octroyés au cours des neuf (9) dernières années relativement aux principaux secteurs d'activités constituant les opérations de déneigement et des différentes collectes. Afin de faciliter d'autres possibles analyses, l'arrondissement portera une attention particulière afin que les futurs sommaires décisionnels fournissent plus d'informations sur les écarts de prix, justifications du choix de l'adjudicataire, etc.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.